

tout va mieux

Juillet 2004

N° 31

PLUS ON EST DE FOUS PLUS ON RIT ET PLUS ON AGACE JOURNEE D'ACTION du 24 JUIN 2004 à PARIS

La météo nous avait annoncé du beau temps. Nous avons eu du vent, des nuages et des températures pas très estivales, mais cela n'a entamé en rien la détermination des agents qui étaient venus participer aux assises des C.

On peut saluer et remercier encore les collègues de province, qui s'étaient levés à l'aube pour ne pas manquer cette rencontre, et, notamment : la Bretagne, les Hauts et Bas Normands, le Centre, le Nord Pas-de-Calais et les lyonnais, des toulousains... et avaient apporté des produits régionaux que nous avons pu apprécier, merci encore donc.

Au fur et à mesure de la matinée, les rangs ont grossi et d'une petite trentaine au départ nous nous sommes retrouvés à 350; certains disent bien davantage encore.

Nous avons constaté qu'il n'y avait qu'une personne de FO, et un seul « dirigeant » de l'UNSA et pas d'adhérents. Et il ne faut pas les oublier 5, 6 personnes de la CFDT : Etonnant non ?

Nous avons demandé à avoir l'amphi pour tenir ces assises cela nous a été refusé car l'amphi était occupé par le SACAS CFDT, alors nous avons eu une salle rikiki. Dès que la salle fut pleine, le service de sécurité n'a plus voulu que les agents rentrent, et donc nous avons eu droit à un hall (architecture 1936, vitraux ... grande hauteur sous plafond et acoustique meridique) évidemment et comme d'habitude, nous étions nuls question sono; nous n'avions qu'un mégaphone crachotant, et comme la diction des intervenants est moyenne, la compréhension le fut aussi.

Il a été dit que le cabinet et la Dagemo contestent toujours l'utilisation des chèques syndicaux à SABLÉ, ils veulent créer un groupe de travail sur le sujet ou plus exactement sur les droits syndicaux et leur utilisation.

Suite à la demande de l'intersyndicale, faite auprès du cabinet LARCHER, 2 propositions de rendez-vous ont été faites aux organisations syndicales pour le 24 juin à 12 h ou à 15 h. Après débats, il a été décidé d'aller à 12 heures, afin de pouvoir intégrer des camarades de province dans la délégation reçue au cabinet.

En ce qui concerne SUD, nos représentants étaient 3 agents de catégorie C, et de province ; il paraît, car il y a toujours des rumeurs, que les autres membres de la délégation n'ont pas compris « pourquoi il n'y avait pas de professionnel de SUD dans la délégation » ? vous savez bien, le syndicat, c'est une affaire de « chefs » ...

Eh bien nous, on est fidèle à nos principes et idées : pas de bureaucrate du syndicat, ce sont les agents qui composent le syndicat ; les agents de catégorie C ne sont-ils pas bien placés pour défendre les revendications que nous portons et qui les concernent ? D'ailleurs, la délégation SUD a pris la parole, elle n'a pas compté pour du beurre.

La délégation est donc partie avec un peu d'avance, et à 12 h pétantes, sur notre pause déjeuner, nous sommes allés en cortège soutenir notre délégation.

Notre cortège était plus qu'honorable (300m de long), nombreux drapeaux multicolores, trompes, sifflets, corne de brume; on a fait tout le bruit que l'on a pu, et nous ne sommes pas passés inaperçus. Il paraît que l'on nous entendait bien du cabinet et que notre raffut les a étonnés voir agacés...

Nous sommes ensuite allés pique-niquer sur l'esplanade des Invalides ; chaque région a débarrassé ses produits locaux, tant solides que liquides, sous un ciel menaçant, mais nous avons échappé à la pluie battante. Le ventre plein, nous sommes retournés devant le cabinet, et après une attente chantante, nous avons vu revenir la délégation qui nous a dit tout de go : « c'est de la langue de bois ».

L'intersyndicale a fait un compte rendu, assez inaudible, toujours nos histoires de sono... mais en deux mots :

Notre délégation nous a dit que sur 2 heures de rendez-vous :

- 1 H ½ avait été consacrée aux droits syndicaux et surtout à SABLÉ, un peu pénible
- et ½ heure sur les C et la plate-forme revendicative et la décentralisation puisque pour ce que l'on sait ; ce sont surtout des C qui vont être touchés.

Sur la plate-forme :

- 150 € : NON
- Plan de transformation d'emploi prévu sur 1 an : ils envisagent de le faire sur 2 ans.

C'est donc même pire que prévu, mais vous lirez le compte rendu de notre délégation sur notre site intranet.

Nous sommes repartis en cortège jusqu'au ministère, dans le hall qui nous avait été attribué ; il y a eu quelques prises de parole, distribution des chèques syndicaux, et les provinciaux ont dû repartir vers leurs lointaines contrées.

Dans l'ensemble, on a constaté que les participants étaient bien, voire très motivés, qu'ils en avaient assez d'être pris pour des Cons, qu'il ne fallait pas en rester là qu'il fallait réfléchir pour décider de nouvelles actions après les vacances, mais en tout cas dès le mois de septembre, et d'actions fortes...

Dès à présent, il ne faut pas hésiter à en parler autour de vous, à raconter, car c'était sympa, convivial et encourageant.

En tout cas, nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixé dans le cadre de notre plan d'action : mobilisation sur les revendications des C,

Prochain objectif: DOUBLER LE NOMBRE D'AGENTS PRESENTS LORS DE NOTRE PROCHAINE MOBILISATION SUR LES C.

En attendant, bonnes vacances à toutes et à tous, et un grand merci à nos collègues de catégorie C .
Paris, le 25 juin 2004

DES CHIFFRES QUI PARLENT !

On le sait bien, depuis une vingtaine d'années, le statut protecteur des salariés se dégrade de manière accélérée. Un exemple: de source officielle, la part des salaires représentait 75,8% du produit intérieur brut (PIB) en 1981, 71,3% en 1991, 68,5% en 2002, soit 7,3% en moins par rapport à 81.

A la lecture de ces chiffres on s'indigne, mais on fait rarement le calcul pour voir ce que cela signifie en chiffre absolu. Pourtant l'exercice est facile et intéressant. En 2002, le PIB se chiffrait à 1.521 milliards d'euros. 7,3% c'est donc 111 milliards d'euros par an perdus par les salariés, soit 4.375 euros par salarié, occupé ou non, ou **365 euros par mois !**

Si cette répartition entre salaires et profits était exceptionnellement à l'avantage des salaires en 1981, elle est maintenant au contraire exceptionnellement favorable aux profits.

PAS D'INTOX s.v.p

Raffarin et sa politique anti sociale s'est fait bananer trois fois: Au premier tour des élections régionales, au 2^{ème} tour et aux européennes: ouille ouille ouille...

TROISIÈME VOTE-SANCTION :
APRÈS LES RÉGIONALES, LES CANTONALES, LES EUROPÉENNES



Tout ce qui vient de ce gouvernement est pourri ; Il faut bien le dire.

Alors il va falloir résister dans la rue, dans les entreprises car il y en a encore trois ans avant que Chirac soit (peut être) débarqué. Il sera peut être même inquiété pour ce qu'il a fait à la Mairie de Paris.

Ne croyez pas que Sarkozy soit plus sympathique et s'occupe des prolos. Il était maire de Neuilly sur Seine à 29 ans, la ville la plus riche de France (après Monaco?).

Ils veulent tout saccager, et ils commencent par les vieux (canicule, retraite,), poursuivent par l'assurance maladie et les licenciements sans reclassement pour les 55ans et plus.

l'interdiction du travail du dimanche par Sarko qui bientôt fera ton boulot.



RAFFARIN A ENTENDU LE MESSAGE DES FRANÇAIS



Fillon et Borloo, (les deux mascottes) ne sont pas mieux : la politique sociale de Fillon a été nulle et Borloo l'angelot, il était l'avocat d'affaires de Bernard Tapie. La messe est dite.

ÇA C'EST DE L'INFO

Il y a des journalistes sportifs (est-ce du journalisme?),
 Il y a des journalistes qui présentent des produits (sac Hermès, produits de maquillage, 4 x 4...)
 Il y a ceux qui nous parlent à 20 heures tous les soirs des faits divers ;
 et puis il y a les journalistes qui suivent Sarkozy à chaque fois qu'il se mouche, trimballe son chien ou va faire une visite au marché.
 Et il y a une flopée de journalistes derrière qui racontent, racontent, racontent...

Quelle misère!

85 POSTES D'INSPECTEURS DU TRAVAIL SERONT CRÉÉS. ENCORE UNE FOUTAISE !

- 1°) La Dagemo l'a appris par les journaux, c'est vous dire l'improvisation de l'annonce
- 2) cela se fera peut être sur des postes transformés déjà existants sur le budget
- 3) Il ne s'agit pas de créer des sections d'inspection mais de mettre des agents en poste dans les DD, sur les services spécialisés (comprenez travail dissimulé)
- 4) A Sud on ne pense pas qu'il faille 18 mois de formation pour appliquer 3 articles du code du travail (sur 5.000 articles)
- 5) les 1.200 agents de contrôle en poste font très bien l'affaire de notre point de vue, même si certains se prennent pour des sarkow-boys. Alors, Borloo arrête ton char. Occupe-toi de ton ministère, occupe-toi des agents de catégorie C, te fais pas piquer la question de

LES NÉCROS DITHYRAMBIQUES



DORURES, APPARATS ET HONNEURS

Ils se sont installés à 43 à la tête des ministères.
 Au ministère des Affaires Sociales, ils sont installés à 12 : comptez les, ils sont 12 :

ministres, ministres délégués, secrétaire d'Etat.

Raffarin sert ses copains qui auront des retraites en conséquence et des rémunérations juteuses six mois après la fin du gouvernement.

A Paris, ils ont cherché un hôtel particulier dans les quartiers chics avenue d'Iéna dans le 16^{ème} arrondissement pour en caser 3...

Ils n'ont aucune honte. Tout le fric pour les installer est piqué sur les maigres crédits du Ministère évidemment, et là bien sûr pas de restrictions budgétaires.

NOTATION : LE SAVIEZ VOUS ?

Nous aurons tous 20 en 2005 !!

Les DD et les DR, comme tous les agents sont notés, ils doivent l'être par le Préfet.

En réalité ils ne sont pas notés depuis 7 ans, la Dagemo ne dit rien.

Et pourtant c'est, semble-t-il, avec beaucoup de zèle qu'ils veulent nous évaluer dès 2005.

Nous aurons donc tous 20 en 2005. Telle sera la notation chiffrée de chacun. C'est la solution trouvée pour «*assainir*» le système de notation où chaque DD, chaque DR, y compris à l'ITEPSA et à l'ITT, distribue les notes à la tête du client. Mais c'est juré désormais tout le monde repart à 20.

En 40 ans de carrière, on pourra gagner un demi-point par an pour atteindre la note 40 en 2044. Allez les jeunes, poussez, poussez. Voilà une fonction publique attirante, motivante.

Voilà enfin un véritable objectif. Le diagnostic est plus mitigé.

LE DD DE PARIS ET LES PRIMES, ou l'apprentissage aux forceps de la transparence.

Un DD qui refuse de donner les documents administratifs que constituent les tableaux des primes en août 2001.

Un recours de SUD à la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) en question. Avis favorable pour SUD en octobre 2001 !

Le DD s'entête..., le pauvre.

Recours au tribunal administratif (TA) qui doit trancher dans les 6 mois, ce qui est fait en mars 2003. Le TA donne raison à SUD; mais le DD continue de faire la sourde oreille et n'applique pas le jugement.

Re-saisine du TA par SUD pour demander l'application du jugement.

Le TA, au bout d'un an, décide d'une astreinte de 200 € par jour de retard.

A ce moment-là des bouts de colonnes de tableaux de primes sont envoyés par le DD aux syndicats, incompréhensibles..., inexploitable, n'appliquant toujours pas la décision du juge.

Le 1er juillet 2004, soit près de trois ans après août 2001, le commissaire du gouvernement du TA demande à ce que l'astreinte soit liquidée et que 20€ x 70 jours de retard soit 1400€, soient versés à SUD.

Triste épilogue pour un DD qui croit être au-dessus des lois. Le délit d'entrave ne s'applique hélas pas dans le service public, ce qui est fort dommage, pour non respect des syndicats et des institutions représentatives que sont les CTP, CAP et CHS-CT.

Cela permettrait peut être de relancer le dialogue social avec la baï onnette dans les reins des chefs de service.

Décidément il n'y a que la sanction qui fait comprendre !

(suite au prochain numéro)

POURQUOI LA PAUVRETÉ PROGRESSE ?

Il y a de plus en plus de riches; la télé nous montre de plus en plus les riches; nous montre que tout le monde peut devenir riche; (ya ka voir Zidane, Messier ..la STAR-AC et autres conneries).

La TV nous montre tous les jours des situations individuelles où le spectateur est positionné en voyeur du laid, du vulgaire et la télé continue à nous déverser du drame local, du fait divers.



Et pendant ce temps là...

La mondialisation permet les délocalisations des emplois; les bassins d'emploi se vident d'emplois; les salariés coûtent trop cher; les salaires sont trop élevés; les "charges" patronales sont trop élevées; les impôts aussi; les flux financiers rentrent et sortent en un instant pour spéculer.



Les produits manufacturés ne se réparent plus mais se jettent; les sponsors, toujours les mêmes, envahissent notre vie; les services publics sont privatisés.

La libéralisation de la société est en marche. Les patrons et les ministres sont main dans la main pour faire des affaires. Les Berlusconi et Le Pen sont richissimes.

Il faut donc rejeter tous ces gens, les conspuer. Ils attaquent la retraite, la sécurité sociale car "on" ne serait pas compétitifs.

SEILLIÈRE EN COLÈRE



En bref, la pauvreté progresse (un million d'enfants pauvres en France, le nombre de chômeurs, non indemnisés progressent, et donc le nombre de Rmistes). La précarisation des emplois et des salaires progressent.

Mais il faut faire la chasse aux chômeurs en renforçant nos services du SCRE, nous dit le Marimbert; Et le nombre d'accidents du travail progresse.

Tout est donc à refaire : les besoins collectifs d'abord et les intérêts individuels au second plan.

En tant que travailleur, consommateur, citoyen, téléspectateur, il faut donc réfléchir sur notre comportement individuel.

Rien ne doit faciliter la vie des "grands" de ce monde.

LE DIALOGUE SOCIAL.(TOUJOURS)

Pour la Dagpb et la Dagemo et le Cabinet, le dialogue social passe par la remise en place des CAP régionales de catégories C.

Pour nous le paritarisme, ce n'est pas le dialogue social. Le paritarisme, c'est la consultation formelle d'une instance (cap ou ctp) sur des décisions déjà prises.

D'ailleurs, SUD ne souhaite pas co-gérer avec la Dagemo. Un syndicat n'est pas là pour cogérer : il existe pour défendre les droits collectifs et individuels des agents, pour obtenir des droits nouveaux, pour résister.

Un syndicat n'existe que parce qu'il est composé d'adhérents nombreux et il n'est que le porte-voix.

PREMIER FAUX PAS

Comme vous le savez, nous avons un ancien syndicaliste cfdt à la tête de la Dagemo. Tout le monde ne peut pas être parfait.

La première note de service qu'il vient de signer...restreint le droit syndical dans nos services.

Pauvre de lui!



Ni faute de casting ni amnésie de sa vie antérieure. Il défend la politique de Raffarin.

LES FINS DE MOIS SONT DE PLUS EN PLUS DIFFICILES SURTOUT LES 30 DERNIERS JOURS, DISAIT COLUCHE.

Les prix prennent l'ascenseur pendant que les salaires prennent l'escalier
Tout est en hausse: loyer, EDF ...
Le pouvoir d'achat diminue : les traitements de la Fonction Publique ont augmenté le 1/12/02 de 0.5% et le 1/04/04 de 0.5%.

Rappelons démagogiquement que les salaires des ministres sont passés de 45.000 Fr. à 100.000 Fr. Les directeurs ont eu 7.200 € de plus entre 1999 et 2000.

Les fins de mois sont donc plus que difficiles pour les 9.000 C des services. Il faut 150€ par mois pour chaque C.

Net, précis et sans bavures.

DROIT SYNDICAL À DÉFENDRE

Les chèques syndicaux depuis 1982 ont toujours été utilisés par les syndicats pour permettre aux agents syndiqués et non syndiqués d'aller à des réunions organisées par les syndicats ou pour faire du travail syndical.

Les réunions en question peuvent être à l'intérieur comme à l'extérieur des locaux administratifs. Ainsi certains d'entre nous ont été en manifestation sur chèques syndicaux: par exemple, les nombreuses montées nationales devant la Dagemo pour les B, pour les contractuels, sur les retraites, la sécurité sociale.

Cela n'a jamais posé de problèmes dès lors que l'objet de l'absence était syndical.
Et puis, pour fêter les 50 ans de Fillon, 150 agents sont allés à Sablé dans la Sarthe, mairie de notre très regretté Fillon pour revendiquer la revalorisation des C.

Crime de lèse majesté :

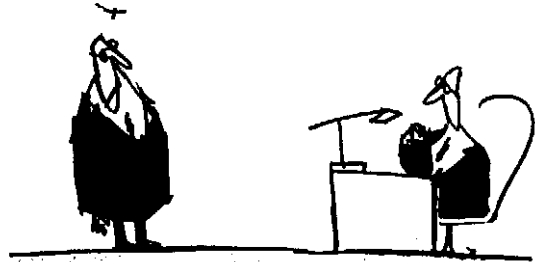
- Quelle intrusion indue dans mon fief !
- Quels sont ces manants et sur quels droits viennent ils troubler ma quiétude?
- Sur des chèques syndicaux, messire.

Depuis, la Dagemo et le cabinet veulent restreindre le droit syndical gagné en 1982. Il y a depuis blocage comme qui dirait, car il ne peut y avoir de dialogue social avec le nouveau ministre, le nouveau cabinet, le nouveau Dagemo si le droit syndical est bafoué.

LOI FILLON DU 4 MAI 2004

L'accord d'entreprise pourra désormais comporter des dispositions régressives dérogeant à la loi, à la convention collective et à l'accord de branche.
Chaque employeur va donc faire sa propre loi,

EN TANT QUE RESPONSABLE
DE LA GESTION DES COMPÉTENCES
JE PENSE QUE MA VRAIE
PLACE EST AILLEURS.



suscitera voire montera un syndicat confédéré pour restreindre le droit du travail ou suscitera des membres du comité d'entreprise ou délégués du personnel dits de deuxième tour.

LE NOUVEAU CONTRAT SOCIAL



INCURIE, HIÉRARCHIE ÇA SE TERMINE PAR IE

Dans notre ministère, il y a des responsables du personnel dans les plus grosses DD qui ne font pas la différence entre :

- Un grade et un corps,
- Un agent administratif et un adjoint administratif.

Il y en a qui ne font pas la différence entre :

- Être proposable
- et être proposé sur un tableau d'avancement.

Qu'ils soient ignares, soit, que cela ait des répercussions sur les agents est une autre affaire.

DERNIER CYCLE PRÉPARATOIRE D'INSPECTEUR DU TRAVAIL

Le nombre de candidats inscrits étaient de 110.

Le nombre de candidates femmes étaient de 54, ce qui représente un pourcentage de 49,01%.

Nombre de candidats admissibles : 34.

Nombre de candidates admissibles : 14, ce qui représente un pourcentage de 41,8 %.

RESULTAT :

3 femmes sur 17 admissibles : 17,65 %, mais avec la liste complémentaire : 4 femmes ce qui représente 22,22 %.

Cherchez l'erreur ..., les femmes sont décidément moins douées, moins aptes, MOINS, ...

MOINS TOUT COURT ???

I.V.G. (Interruption Volontaire de Grossesse) : MOBILISONS NOUS

La loi du 4 juillet 2001 sur l'I.V.G. et la contraception prévoit une maîtrise simplifiée de l'avortement et de la contraception. Elle permet la mise en place en ville de l'IVG médicamenteuse, avant le début de la 6^{ème} semaine de grossesse.

Cette mesure laisse le choix aux femmes de choisir de la technique qui leur convient.

Force est de constater qu'après mise en place d'un groupe de travail national en 2001, de recommandations en 2002, soit trois ans après le vote de la loi, aucun texte d'application n'est sorti ...

D'autre part, on constate que compte tenu de l'absence de revalorisation des tarifs de l'IVG depuis 1991, les cliniques privées arrêtent de pratiquer l'I.V.G, ce qui accentue les difficultés pour les femmes, dans certaines régions, de se faire avorter. En France, près de 50% des IVG sont pratiquées par le secteur privé, dans certaines régions.

L'immobilisme volontaire du gouvernement et d'une partie des médecins génère des difficultés croissantes inacceptables pour les femmes et pour le personnel soignant.

Pour l'été 2004, les décisions indispensables n'ayant pas été prises par le gouvernement, les hôpitaux publics, compte tenu des manques d'effectifs ne pourront assurer leur mission.

Que demandons-nous ?

Les décrets d'applications concernant l'I.V.G. médicamenteuse, doivent être pris immédiatement, et une revalorisation du tarif des I.V.G. doit avoir lieu car le manque de lieux pratiquant l'avortement a pour conséquence que les délais pour procéder à l'avortement sont dépassés et conduit les femmes à aller se faire avorter à l'étranger Angleterre, Pays bas ... comme au temps du MLAC dans les années 1970 ...

Signez massivement la pétition lancée par l'ANCIC, La CADAC et le planning familial.

POSITION DE SUD TRAVAIL SUR LE PORT DU VOILE DANS LES SERVICES

Nous sommes déjà et risquons d'être de plus en plus confrontés à des collègues porteuses du voile.

La Commission Femmes de SUD a souhaité que le syndicat adopte une position de principe sur la question.

Notre syndicat est contre le port de tout signe religieux. Cependant le voile est l'affirmation d'une inégalité. Les musulmans qui le revendiquent, expliquent qu'il s'agit de préserver la pudeur féminine ; les cheveux, le corps même de la femme (hidjab), exciteraient l'appétit sexuel de l'homme, et seulement de l'homme : a-t-on déjà entendu revendiquer le port du voile pour ne pas susciter le désir d'autres femmes ? Et les cheveux, le corps des hommes ne pourraient-ils pas susciter le désir des femmes ?

Le port du voile implique une réponse négative à ces deux questions : les femmes ne peuvent être qu'objets du désir masculin, elles-mêmes ne pourraient (ne sauraient) être sujets d'un désir propre. C'est l'homme qui décide ce qu'est la pudeur féminine, qu'elle doit être préservée et comment elle doit l'être. On se retrouve une fois de plus en situation de domination masculine.

Contrairement à ce que veulent nous faire croire les fondamentalistes musulmans, ultra-minoritaires parmi la communauté musulmane, l'identité qu'affirme le port du voile est un marquage sexuel, qui s'avance masqué derrière l'alibi culturel et/ou religieux. Nous affirmons donc qu'avant d'être un symbole religieux, le voile est le marquage d'une infériorité sexuelle.

Bien que certaines revendiquent l'exercice d'une liberté individuelle, les femmes qui ont lutté et luttent encore pour l'égalité ne peuvent

que se sentir agressées par l'affichage de leur infériorité. Imaginerions-nous de défendre l'esclavage si certains esclaves étaient d'accord avec leur propre situation ?

Tolérer le port du voile, c'est tolérer que s'affichent des opinions discriminatoires. Faut-il rappeler que les discriminations fondées sur le sexe sont interdites par les lois de notre pays ?

Comme tout citoyen, les fonctionnaires ont obligation de respecter les lois anti-discrimination. Ils sont tenus de surcroît de ne pas exprimer leurs opinions personnelles à l'occasion de leur activité professionnelle.

SUD ne défendra pas le port du voile par les collègues; il s'assurera néanmoins du respect des droits de la défense, en cas de sanction envisagée par l'Administration.

L'UNION SYNDICALE G10 SOLIDAIRES et divers syndicats de solidaires ont envoyé une mission en Palestine en avril-mai 2004, composée de 52 syndicalistes. Ils ont manifesté le 1^{er} mai avec des syndicats palestiniens, contre le mur de l'apartheid et pour la solidarité ouvrière internationale. Ils ont lancé 2 appels pour rappeler la nécessaire solidarité pour renforcer la lutte quotidienne pour la survie et pour les droits les plus fondamentaux. Des comités de travailleurs et des syndicats démocratiques ont été créés en Palestine pour lutter contre l'occupation israélienne et pour le droit à la liberté d'association et d'organisation syndicale, le respect du code du travail et l'amélioration des conditions de travail.

Position de Sud Travail Affaires Sociales sur la Laïcité du (et dans le) Service Public

Sud Travail Affaires Sociales vient de publier, en un texte spécifique, sa position sur le voile en tant qu'outil d'infériorisation et d'oppression de la femme ; cette position s'inscrit dans un contexte plus large qui pose le débat de la laïcité au sein du service public.

Pour Sud Travail Affaires Sociales, la laïcité est un pilier de la République. La religion est, et doit rester, l'affaire privée de celles et ceux qui choisissent d'en embrasser une.

Le service public implique une neutralité qui garantisse l'application par tous et à tous de la Loi commune.

A l'heure où nous réaffirmons avec fermeté notre opposition au port du voile par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, nous affirmons que le port d'une kippa, ou d'une croix visible nous paraît tout aussi incompatible avec la laïcité et l'obligation de neutralité inhérente au service public.

Or, en dépit de nos relances officielles réitérées, l'Administration feint toujours d'ignorer qu'au quotidien, des agents de nos services continuent à bafouer impunément cette indispensable neutralité.

Il était légitime et urgent de s'opposer au port du voile, il serait injuste et discriminatoire de ne s'en prendre qu'à nos collègues musulmanes.

Les intégristes religieux, de toutes sensibilités, visent l'obtention d'aménagements de la Loi républicaine.

Sud Travail Affaires Sociales, au contraire, pose que tout aménagement constituerait une rupture de la neutralité du service public.

Pour nous, la neutralité des agents dans l'exercice de leurs fonctions est, justement, le meilleur garant d'un traitement égalitaire de tous les usagers.

La laïcité, n'implique nullement une renonciation à ses convictions personnelles, elle les place juste en dehors de la sphère publique et professionnelle; c'est en cela qu'elle constitue l'une des conditions essentielles (pas suffisante, mais indispensable) de la liberté de culte et d'opinion.

BONNES VACANCES A TOUS

NOTRE SITE INTRANET

N'oubliez pas notre site plein d'infos :

www.intracom.travail.gouv.fr

**cliquez sur « vie pratique »
Puis sur « organisations syndicales »**

**Dans la colonne de gauche, cliquez sur
SUD Travail**

Vous saurez tout !!